



Système d'approche aux instruments ILS 34 à Bâle Exploitation des nouveaux secteurs TMA

Pendant l'année 2007 un système d'approche aux instruments (ILS) sera installé pour l'utilisation de la piste 34 sur l' Euroairport Bâle-Mulhouse. Ce système remplacera le système d'approche VOR/DME avec circuit visuel actuel.

Afin de permettre l'environnement contrôlé nécessaire pour tous les vols utilisant cet ILS, la région de contrôle terminale (Terminal Control Area, TMA) Bâle doit être élargie vers le sud.



L'exploitation de la nouvelle TMA est réglée de manière suivante (s. VFR Manual RAC 4-0-0)

Les nouveaux secteurs au sud sont publiés avec la mention „HX“ (Pas d'heure précises de fonctionnement).

Les règles relatives aux espaces aériens de classe D s'appliquent dans les secteurs TMA actifs (contact radio et autorisation), les règles en vigueur dans les secteurs TMA inactifs sont celles relatives aux espaces aériens environnants de classe G ou E.

Renseignements sur la configuration de l'espace aérien

Les renseignements concernant l'état d'un secteur TMA de classe D (HX) peuvent être obtenus en contactant le centre de contrôle d'approche compétent ou par un système de répondeur automatique (Automatic Information Transmitter AIT). Au cas où il n'est pas possible d'obtenir ces renseignements ou que l'on renonce à vérifier la situation de l'espace aérien, cet espace aérien est réputé actif.

Fréquence 134.675 MHz
Téléphone (0)3 89 90 34 67 (France)
(0) 61 325 34 67 (Suisse)

Veille

Tous les pilotes d'aéronefs volant dans un secteur TMA de classe D (HX) désactivé doivent être en permanence à l'écoute sur la fréquence sur laquelle ils ont effectué la demande de renseignement relative à l'état de l'espace aérien, afin d'être avertis dès que possible en cas de modification à brève échéance de la configuration de l'espace aérien.

Renseignements:

- Direction Générale de l'Aviation Civile, Contrôle de la Circulation Aérienne, Aéroport de Bâle-Mulhouse, BP 60120, F- 68 304 Saint-Louis Cédex
- Office fédéral de l'aviation civile, section Espace aérien, 3003 Berne

Ce papier sert comme moyen d'information. Seuls les publications aéronautiques sont légales.